



## Dialogue social : toujours en panne ?

**SOCIÉTÉ/**Après une entente trouvée en octobre dernier pour lutter contre le travail au noir, les partenaires sociaux et le gouvernement doivent renouer le dialogue sur des dossiers très sensibles : réforme des retraites, réglementation de l'intérim, loi sur le contrat de travail, ou encore licenciement sans motif.

**A**près des années de panne, gouvernement et partenaires sociaux doivent tenter, tant bien que mal, de redémarrer le moteur des négociations. Car le dernier réel point de consensus trouvé entre les différents camps remonte au 20 octobre 2010. Une réunion tripartite tenue au ministère d'Etat durant laquelle des mesures communes ont été prises pour lutter contre le travail au noir et le travail dissimulé. Un terrain d'entente qui pourrait bien dans les prochains mois s'effondrer. Quand

les dossiers sensibles seront remis à nouveau sur la table des négociations... Mais comme à chaque rentrée sociale, les bonnes intentions de façade sont là : « La fédération patro-

**« Je ne pense pas qu'il soit possible de conserver le principe du licenciement sans motif dans un pays moderne. »**  
**Stéphane Valeri.**

nale monégasque (FPM) a toujours prôné un dialogue social ouvert, pondéré et pragmatique. Dans l'intérêt général du pays, des entreprises et des salariés, nous espérons qu'il progressera lors des futures réunions tripartites », indique ainsi Philippe Ortelli, président de la FPM. Tandis que le conseiller de gouvernement aux affaires sociales, Stéphane Valeri, appelle les partenaires sociaux à faire preuve de souplesse : « Le dialogue social, au sens multipartite, ne dépend pas que du gouvernement. Dans les rendez-vous qui s'annoncent, nous avons besoin d'interlocuteurs animés du même état d'esprit.

Je souhaite qu'au-delà des positions de principe, les partenaires sociaux fassent preuve de pragmatisme et de tolérance par rapport aux points de vue de l'autre. » Mais, sur ce point, l'union des syndicats de Monaco (USM) se montre bien plus pessimiste : « Malheureusement, les négociations en cours avec la fédération patronale et le gouvernement semblent démontrer que la volonté de progrès social n'est pas à l'ordre du jour. Car aller dans la voie du progrès social implique un autre partage des richesses, davantage en faveur du travail. »

### Tensions

Sans indiquer de calendrier précis, le gouvernement affirme déjà qu'un « un ordre du jour très complet a été arrêté en commun. » Et selon le conseiller Stéphane Valeri, les points qui seront prochainement abordés sont le dossier ARCCO-AGIRC sur les retraites complémentaires, la loi sur le contrat de travail ou encore la réglementation de l'intérim. Mais le sujet qui devrait faire ressurgir des tensions entre les partenaires sociaux reste celui des retraites. Un dossier jugé « prioritaire » par la FPM. « Les études actuarielles montrent que si rien n'est fait, en 2029, on ne pourra plus payer les pensions de nos enfants. Depuis quelques années, le ratio actifs-retraités baisse : 1,4 actif pour 1 retraité aujourd'hui, contre plus de 4 il y a 20 ans ! Chacun doit prendre conscience de cette réalité et accepter de faire un geste juste et mesuré », réclame Philippe Ortelli. Les syndicats, eux, campent sur leur position. En affirmant que le régime des retraites est loin d'être en danger et que, du coup, aucune mesure urgente ne s'impose. L'USM estime d'ailleurs qu'il existe d'autres moyens pour pallier au déficit de la caisse autonome des retraites (CAR). Selon eux, ce déficit pourrait être compensé par les revenus du fonds de réserve, puis par le fonds de



**« Les études actuarielles montrent que si rien n'est fait, en 2029, on ne pourra plus payer les pensions de nos enfants »**

réserve, évalué à 4 milliards d'euros. Puis si besoin, par une cotisation patronale supplémentaire, non génératrice de points de retraite.

### Seuils

Mais sur ce sujet, les esprits s'échaufferont à coup sûr dès l'automne. En effet, d'ici deux à trois mois, le gouvernement annonce qu'une large concertation sera lancée avec les partenaires sociaux, la direction des caisses sociales de Monaco et le comité de contrôle de la CAR. Mais pas question pour autant d'avancer le mot « réforme. » Le conseiller de gouvernement pèse prudemment ses mots et préfère parler de « mesures de protection du régime » qui pourraient, à terme, déboucher sur le dépôt d'un projet de loi. Des mesures qui, selon le conseiller, s'avèrent aujourd'hui nécessaires. En effet, le 22 juin 2009, un système de surveillance du régime des retraites a été mis en place. Son objectif ? Fixer des seuils d'alerte qui, une fois dépassés, signifieraient que des mesures de protection du régime s'imposent. Or, selon le gouverne-

ment, ces seuils semblent justement être franchis. « Lors de la réunion du comité de contrôle de mars 2011, il a été acté qu'un premier seuil d'alerte avait été dépassé. Car le bilan de l'exercice 2009-2010 montre que 55 % des produits du fonds de réserve étaient affectés à la couverture du déficit du régime général pour un seuil défini à 40 %. De plus, le deuxième seuil de trois exercices consécutifs en déficit, sera dépassé dès l'exercice 2010-2011 », explique Stéphane Valeri. Et pour ne pas mettre de l'huile sur le feu, le conseiller de gouvernement insiste d'ailleurs sur un point : « Je me suis engagé en septembre 2010 auprès des partenaires sociaux représentés au comité de contrôle, à ce que les paramètres à ajuster ne soient arrêtés qu'à l'issue d'une large négociation. » Avant de répéter sa volonté d'« assurer la pérennité d'un système de retraite par répartition, à la fois juste et bien plus avantageux que celui de la plupart des pays étrangers. »

### Licenciement

Autre dossier en ligne de mire : le principe de parité avec la France sur la fixation des montants minima

## MARCHÉ DE L'EMPLOI/ Les bons chiffres

En 2009, la crise économique a touché de plein fouet le marché de l'emploi. A cette époque, selon les chiffres officiels, la barre des 1 000 demandeurs d'emploi à Monaco a d'ailleurs été dépassée. De leur côté, les syndicats déplorait la perte de près de 1 000 emplois, surtout dans l'industrie. Mais selon le gouvernement, ces vagues de licenciements massives sont aujourd'hui derrière nous. Malgré un contexte mondial économique morose, « on est passé de 331 emplois supprimés en 2009, et 375 en 2010, à seulement 9 emplois supprimés à ce jour en 2011 », indique le conseiller de gouvernement Stéphane Valeri, qui tient à démontrer, chiffres à l'appui, que « le pays est en bonne santé. » Selon le gouvernement, sur 12 mois, en année mobile, de juin 2010 à juin 2011, la progression du nombre d'heures travaillées taxées par la caisse de compensation, a plus que doublé, passant de 1,35 % à 2,79 %. De juin 2010 à juin 2011, en année mobile, le volume des salaires taxés par la caisse de compensation des services sociaux (CCSS), a progressé de 4,54 %. « La progression constante des heures travaillées depuis juin 2009 est l'une des données traduisant incontestablement le redressement de l'économie monégasque », estime Stéphane Valeri.

S. B.

des salaires. Sur ce point, l'exécutif a pour le moment les yeux rivés sur le législatif. « Nous sommes dans l'attente prochaine de la décision de la cour de révision, indique Valeri. Nous attendons patiemment cette décision ultime de

ver cette méthode « indigne et méprisante pour les salariés », la fédération patronale plaide toujours pour son maintien. En estimant que la justice condamne de toute manière « sévèrement tout licenciement hâtif et brutal »,



DIALOGUE/« Je souhaite qu'au-delà des positions de principe, les partenaires sociaux fassent preuve de pragmatisme et de tolérance. » Stéphane Valeri. Conseiller pour les affaires sociales et la santé.

l'institution judiciaire. Car, quelle qu'en soit l'issue, elle aura le mérite d'éclaircir définitivement un texte. » Le gouver-

assure Philippe Ortelli. De son côté, le gouvernement reste à cheval sur deux positions. « Je ne pense pas qu'il

## « Les négociations en cours avec la fédération patronale et le gouvernement semblent démontrer que la volonté de progrès social n'est pas à l'ordre du jour »

nement attend donc d'abord l'avis de la justice pour prendre position. Et à terme, déposer un projet de loi « qui aura le mérite de la clarté », ajoute le conseiller. Concernant le licenciement sans motif (article 6), pas d'annonce majeure pour cette rentrée sociale. Chacun campe sur ses positions. Si l'USM continue de trou-

soit possible de conserver le principe du licenciement sans motif dans un pays moderne. Pour autant, l'employeur doit évidemment pouvoir gérer ses ressources humaines de manière souple et pragmatique, en conservant les particularismes monégasques, qui font notre réussite », explique Stéphane Valeri.

SABRINA BONARRIGO

# S

## GROUPE CAROLI

# IMMOCONTACT

| TRANSACTION | GESTION | SYNDIC |

Agence immobilière - Real estate agency - Agenzia immobiliare

27, boulevard d'Italie - MC 98000 - Monaco  
Tél. : (+377) 93 25 51 22 Fax : (+377) 92 16 17 00 - <http://www.smetra.mc>

Membre de la chambre immobilière Monégasque